

fecture. Procès plus heureux pour la Ville au sujet des droits de stationnement et d'attache qui, depuis des années, se promène des Cours d'appel à la Cour de cassation, et de cette Cour au Tribunal civil de Villefranche. Procès de M. Falconnet, beau-frère de M. Doumer, gouverneur de l'Indo-Chine, qui obtient de la Compagnie P.-L.-M. la grosse indemnité à la suite de la catastrophe du Péage-de-Roussillon, dont il a été une des victimes les plus grièvement blessées. Procès enfin des héritiers de Verna contre le Département et la Ville, qui se termine par un jugement sauvegardant les droits de nos bibliothèques et la propriété de nos archives.

Il était indispensable que ces droits fussent bien définis, et ce ne sont pas les amis du Vieux-Lyon qui s'en plaindront. Leur commission s'est réunie pendant ce mois et nous avons été heureux d'applaudir aux travaux de sa première sous-commission. M. George, son rapporteur, nous a enfin fait connaître ses premières études dans la réunion du 19 janvier : publication de la liste des principaux édifices publics ou privés signalés par nos archéologues ; photographies des monuments ou habitations intéressant l'histoire. La *Revue du Lyonnais* se fera un devoir d'encourager leurs efforts et de faciliter leur tâche, car elle est fière de rester fidèle à ses traditions.

\*  
\* \*

L'histoire de Lyon n'est-elle pas son étude la plus chère ? L'Administration a pris l'initiative de la création de la commission du Vieux-Lyon ; mais en dehors des travaux officiels, il y a tant d'efforts individuels à encourager, tant de